



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P 12.2 - māj 01/05/2018



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

ville, le .....

Madame le Directrice, Monsieur le Directeur

cachet de l'école

à

Madame, Monsieur.....

**Références :** - Loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale  
- Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire  
- calendrier vaccinal

**Objet :** défaut de vaccinations obligatoires.

Lors de l'admission de votre enfant ....., j'ai pu constater que certaines vaccinations obligatoires, prévues à l'article L3111-2-I du code de la santé publique, n'étaient pas réalisées, à savoir les vaccins contre :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> la Coqueluche             | <input type="checkbox"/> le Pneumocoque  |
| <input type="checkbox"/> la Diphtérie              | <input type="checkbox"/> la Poliomyélite |
| <input type="checkbox"/> l'Haemophilus influenzae  | <input type="checkbox"/> la Rougeole     |
| <input type="checkbox"/> l'Hépatite B              | <input type="checkbox"/> la Rubéole      |
| <input type="checkbox"/> le Méningocoque de type C | <input type="checkbox"/> le Tétanos      |
| <input type="checkbox"/> les Oreillons             |  |

Je tiens à vous informer que, conformément à la loi 2017-1836 du 30 décembre 2017, l'admission ou le maintien de votre enfant à l'école est subordonné à la réalisation de ces vaccins.

Toutefois, vous disposez d'un délai de trois mois pour effectuer les vaccinations manquantes ou fournir un certificat médical de contre-indication pour chaque vaccin concerné.

A défaut, passé ce délai, je me verrai contraint, conformément à la loi, d'en avvertir la Direction académique des services de l'Education nationale de l'Oise.

Le(la) directeur(-trice)